

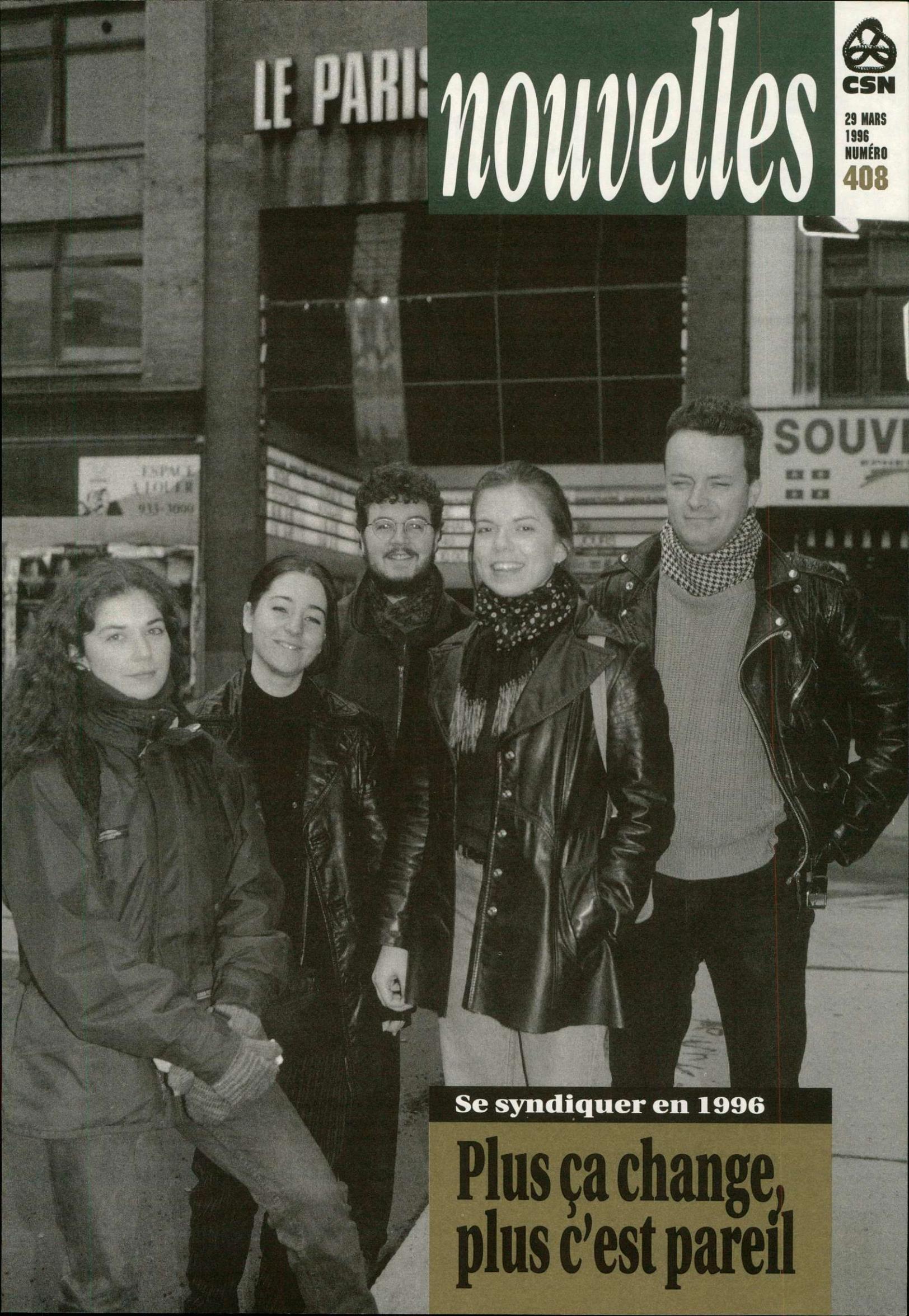
LE PARIS

nouvelles



CSN

29 MARS
1996
NUMÉRO
408



Se syndiquer en 1996

**Plus ça change,
plus c'est pareil**

Le Veau d'or

Pendant qu'en Angleterre le cours du boeuf est mis à mal par des vaches en folie, ici, c'est avec le problème du déficit, élevé au statut de Veau d'or, qu'on se retrouve pognés.

Tous ne l'ont pas adoré, mais personne n'y échappe.

Le déficit* hante les esprits, fait la manchette, occupe les pensées, relègue les Canadiens de Montréal en pages intérieures, se retrouve sur toutes les lèvres de telle façon qu'il n'est plus possible de faire un pas sans qu'il ne soit là, au-dessus de nos têtes, épée de Damoclès posée sur la qualité notre vie en société.

Certains font leurs choux gras de ce Veau d'or. Ils l'entretiennent, s'en servent comme d'un fléau pour fesser sur les fautifs, font chanter les États, ravivent leurs dirigeants et les mettent à quatre pattes.

Ces dresseurs de gouvernants, ce sont les maisons de crédit.

Des maisons closes qui prétendent à la respectabilité, mais dont on n'ignore pas les pratiques immorales. Pour fins d'édification, voir le livre *Finance Connection*, paru en 1992. Des maisons qui établissent le niveau de solvabilité des gouvernements, comme les Moody's, les

Standard & Poor's et autres Salomon Brothers de la terre US. *Le Devoir* rappelait récemment le résumé fait par le *New York Times* de la politique économique américaine: «*Avant, lorsque nous voulions imposer nos vues aux pays récalcitrants, on envoyait des bataillons armés. Aujourd'hui, on obtient les mêmes résultats en dépensant très peu. On se contente d'envoyer un petit jeune au Mexique, par exemple, et de commander une décote.*»

Voilà ce qui compte maintenant: avoir la cote. Et ce n'est pas le plus maigrichon qui le confirme. Le président de la Bundesbank allemande déclarait à Davos, en janvier: «*Les hommes politiques sont désormais sous le contrôle des marchés financiers.*» Une invitation à l'humilité, pour ceux qui seraient portés à faire leurs jars!

De grands chantiers ont été lancés à la Conférence sur le devenir du Québec. Celui de Montréal sera animé par le président de la Banque nationale, M. André

Bérard. Le choix n'est pas si bête si on se souvient que le même homme recommandait, l'année dernière, de fermer les régions qui n'arrivaient pas à faire vivre leur monde. On aura compris que les populations d'Abitibi, de la Gaspésie ou du Lac-Saint-Jean étaient en conséquence rapatriées à Montréal. Là où M. Bérard pourra s'en occuper tout à son aise, sans doute.

Idem pour M. Jean Coutu, à qui on a confié le vaste chantier de l'emploi. L'apothicaire sera mis à contribution pour trouver un remède de cheval contre le chômage. Mais vu le traitement qu'il réserve aux tentatives de syndicalisation dans ses établissements — des centaines de travailleuses et de travailleurs ont dû prendre leur

pilule pour avoir voulu un syndicat — il ne faudra sans doute pas compter sur lui pour promouvoir l'élargissement de la syndicalisation et aborder de front le problème de l'article 45!

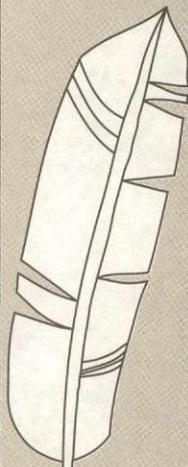
Par ailleurs, le Québec n'est toujours qu'un morceau de pays. Il n'a aucune prise sur les décisions de la Banque du Canada, qui fixe à son gré les taux d'intérêt, ni sur celles du gouvernement fédéral, qui dompe dans notre cour chômeuses et chômeurs et réduit à coups de milliards ses paiements de transfert.

La moitié au moins, les trois-quarts peut-être, du déficit québécois découlent de décisions prises ailleurs.

Si les rentrées fiscales ne sont pas ajustées en conséquence, comment faire absorber cent pour cent du déficit par seulement la moitié ou le quart des dépenses sur lesquelles le Québec a une prise et qui touchent la santé, l'éducation et la sécurité du revenu?

Une prescription de Jean Coutu ne suffira pas. Il faudra que Lucien Bouchard retrouve la recette de l'huile de saint Joseph, mise en vente dans le temps par le vénérable frère André.

* S'il avait demandé à l'un de ses invités, M. Michael Rosenberg, propriétaire du Holiday Inn Crowne Plaza, de payer les \$3,5 millions qu'il doit à l'impôt, M. Bouchard aurait posé un geste positif pour la réduction du déficit... Sans parler de tout ce qu'il doit aux travailleuses et aux travailleurs cavalièrement mis sur le trottoir un certain 24 décembre 1993.



Michel Rioux

BIBLIOTHÈQUE

nouvelles CSN
est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 23,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

Coordination
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Conception graphique
Jean Gladu

Mise en page informatique
Jean Gladu
Jean-Pierre Paré

Rédaction
Michel Crête
Louis-Serge Houle
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Marc Laforge
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Jacinthe Pilon
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Photographe
Alain Chagnon
Michel Giroux
Hélène Rochon

Caricaturiste
Garnotte

Impression
Les syndiqués CSN de
L'Imprimerie L'Éclairer
de Beauveville.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:
(514) 598-2233
1601 de Lorimier, Montréal, Qc H2K 4M5

Les syndicats ont l'autorisation
(et notre encouragement)
de reproduire le contenu de
nouvelles CSN dans leur journal.

Plus ça change, plus c'est pareil

Tous les beaux discours patronaux et gouvernementaux ne changent rien à la réalité: le droit de se syndiquer demeure encore souvent fort aléatoire et les patrons usent encore de toutes les tactiques déloyales possibles pour empêcher les travailleurs de l'exercer. Deux exemples parmi tant d'autres.

Luc Latraverse

Ils sont âgés de 20 à 24 ans, pour la plupart. La moitié sont encore aux études. Ils travaillent comme placeurs et ouvreuses au cinéma Le Parisien, rue Ste-Catherine, à Montréal, un des complexes du géant Famous Players. Charles Gagnon qui y travaille déjà depuis 13 ans, en a eu assez des conditions minimales qui prévalaient dans la boîte comme une loi immuable et éternelle. Il décide donc d'entreprendre une démarche de syndicalisation.

«*Tout ce que tu peux avoir de minimal, on l'avait, raconte Charles. Il y a un gars qui travaille au cinéma depuis plus de trente ans et il touchait encore le salaire minimum. Il ne pouvait pas faire valoir son ancienneté pour choisir ses horaires de travail. C'est surprenant que les tentatives de syndicalisation antérieures aient échoué parce que c'était le règne de l'arbitraire, dans ce cinéma.*

«*J'ai commencé à parler de*

nous syndiquer avec Véronique et Mathieu. Puis, j'ai téléphoné à la CSN. C'est le premier syndicat que j'ai trouvé dans l'annuaire téléphonique. Je dois dire que je ne le regrette pas. On s'est fait un plan: cinq personnes devaient faire signer les cartes d'adhésion à cinq ou six autres. L'opération fut complétée en trois jours.»

Les tactiques du boss

Il y a 37 employés réguliers

au Parisien. Dans l'espoir de contrer la campagne de syndicalisation, l'employeur a commencé à faire du harcèlement auprès des employés mais cela ne les a que motivés davantage à se syndiquer. Pour allonger la liste des salariés, il a inscrit toutes les personnes qui y travaillent de façon épisodique, par exemple durant le Festival des films du Monde. «*L'employeur affectait des personnes d'un cinéma à l'autre pour gonfler sa liste. On s'est retrouvés avec une liste patronale de 108 employés, mais cela ne nous a pas empêchés d'obtenir notre accréditation. Mal lui en prit, d'ailleurs, car il y a deux autres complexes, le Centre Eaton et Place Versailles qui sont en voie d'accréditation»,* note Charles Gagnon.

Julie Tremblay



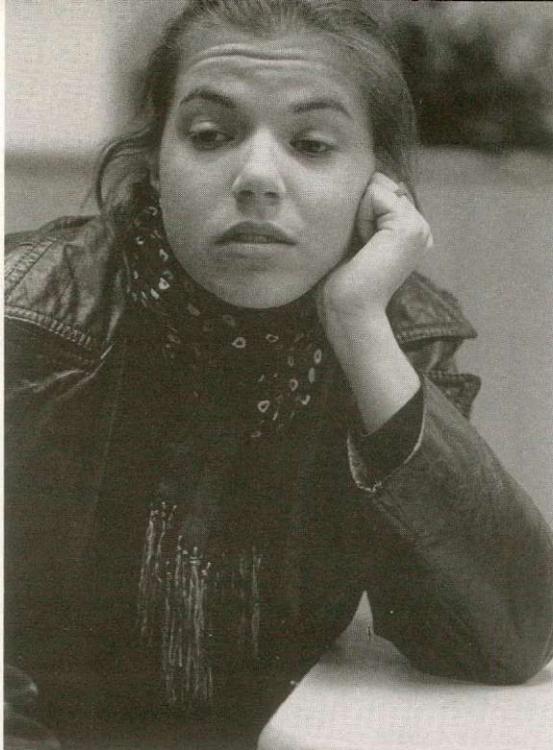
Une réalité nouvelle pour ces jeunes

Comme le soulignent Julie Tremblay, Véronique Coulombe et Marie-Chantal Anctil, leur génération n'a pas été tellement familiarisée avec les syndicats. Les jeunes y voient plus d'inconvénients que d'avanta-



Charles Gagnon

De 1994 à 1996, la CSN a fait accréditer 218 syndicats représentant 8,580 nouveaux membres. De plus, 39 unités représentant 1,659 membres sont en instance d'accréditation. Il y a dix ans, le même nombre d'accréditations avait permis d'affilier 16,000 membres. Les champs d'accréditation se retrouvent dans des unités de plus en plus petites: 40% des emplois au Québec sont effectivement dans des entreprises de 20 employés ou moins. La moyenne des unités accréditées se situe à 40 membres.



Véronique
Coulombe

ges. Elles affirment en apprendre beaucoup dans cette démarche et elles trouvent ça enrichissant dans tous les sens du terme. Charles commente: «Notre génération n'a pas eu beaucoup d'occasions de se syndiquer ou de participer à la vie syndicale. Dans les boîtes où il y en a, nous occupons généralement des emplois temporaires et nous nous sentons un peu marginaux. Le syndicat demeure l'affaire des gens en place qui sont plus anciens. C'est donc une occasion que nous avons, ici, de former notre propre syndicat.»

Leurs priorités

Pour leur première convention collective, ils mettent en priorité l'établissement d'un plancher d'emploi, avec un minimum d'heures. «C'est difficile de gérer ton budget quand tu passes d'une semaine de 40 heures à une autre de 10 heures.» Il y a également les salaires et la santé-sécurité. L'hiver, les gens qui sont à l'accueil ou à la billetterie doivent souvent travailler avec leur manteau sur le dos, tellement il fait froid dans le hall d'entrée. Il y a aussi les machines à maïs soufflé qui causent plusieurs accidents. De plus, pour un endroit aussi public et à risque, il n'y a même pas de mesures d'évacuation bien établies en cas d'urgence.



Marie-
Chantal
Ancil

«Moi, je voulais rien savoir des syndicats!»

Depuis 10 ans, Céline Prévost travaille à l'usine d'Aqualider, un fabricant de piscines hors-terre, située dans le parc industriel de Longueuil, près de l'autoroute 20. Lorsqu'elle a été embauchée, les syndicats n'avaient surtout pas bonne réputation dans la «shop»: l'année précédente, 22 personnes avaient été congédiées à la suite d'une tentative

avortée de syndicalisation. Mais voilà qu'en 1993, un dénommé Normand Albert, qui avait déjà été syndiqué à la CSN, fait son apparition. Devant les conditions de travail inacceptables qui prévalent à l'usine, il commence à parler de syndicat. Dès que l'employeur en a vent, il le congédie. Mais Normand réussit tout de même à conserver son emploi.



Céline
Prévost

Les délais d'accréditation ont été passablement réduits en raison du recours accru à la médiation et du refus de remises d'audition par les agents et les commissaires d'accréditation du ministère. La moyenne des délais se situe à 39 jours après le dépôt de la requête, dans le cas des agents, et à 128 jours pour les commissaires.

La répression et les pratiques déloyales continuent d'être le fait des employeurs. Dans 70 accréditations sur 218, on dénombre 154 congédiements, 29 suspensions et 24 déplacements, pour un total de 257 plaintes. 101 cas ont été réglés et seulement 10% ont été perdus.

Commencent alors les premières démarches avec le Service d'organisation de la CSN. Le fils de Céline, Patrick, est impliqué dans la démarche et les réunions de «poteaux» se tiennent chez elle.

Militante par la force des choses

«J'avais déjà été chef d'équipe et je possédais les listes d'ancienneté, raconte Céline. Le syndicat, ça me faisait peur comme à toutes les autres, car nous sommes une majorité de femmes, dont plusieurs monoparentales. Je savais qu'on avait besoin d'aide mais je pensais à d'autres recours qu'à la syndicalisation. Je me disais que ce serait beaucoup moins de troubles. Mais j'ai été impliquée un peu malgré moi, de fil en aiguille.»

Janvier 1994, le syndicat est fondé et elle est élue présidente. L'employeur ne tarde pas à réagir et forme son propre «comité d'employés», dont il désigne évidemment lui-même les dirigeants. Les gens protestent et le patron finit par accepter qu'ils élisent leurs représentants. Le fils de Céline est élu. Le patron refuse de le reconnaître. Nouvelle élection: Patrick est encore élu! L'employeur lui dresse un dossier disciplinaire forgé de toutes pièces et le congédie en juin. *«Ce fut une période d'enfer que j'ai traversée, à ce moment-là»*

Le syndicat de boutique

L'employeur a lui-même rédigé le «manuel de l'employé» (une sorte de convention bidon) et il a fait apposer leur signature sur des feuilles blanches aux membres de son co-

mité, de sorte que le document contenait des dispositions qui n'avaient pas été discutées, ni convenues.

Il y a des périodes de mise à pied temporaire tous les étés, dans cette usine. Au retour, à l'automne 1994, l'employeur ne respectait même plus les dispositions qu'il avait lui-même édictées. Les travailleuses et les travailleurs sont furieux et ils se rabattent sur Céline pour entreprendre les démarches de syndicalisation avec la CSN. Elle qui s'était pourtant juré que le syndicat, c'était fini, enterré. Mais devant la volonté de ses camarades de travail, elle communique avec le Service d'organisation de la CSN et les signatures de cartes reprennent. *«Cette fois, j'ai dit que je ne voulais pas de po-*

teaux, pour ne pas que l'employeur nous joue dans les pattes. J'ai fait signer les cartes moi-même. Vingt-deux dans la première semaine. Et cela a continué. Mais l'employeur m'a transférée à l'autre usine, pour m'isoler. On a atteint 75 cartes au début de décembre. Sauf que l'employeur ne cessait d'embaucher de nouvelles personnes, jusqu'à 112 — du jamais vu — pour essayer de nous brouiller. On a eu notre accréditation en janvier 1995. Les négociations ont commencé en avril.»

Une grève de deux mois

Il a fallu une grève de deux mois pour obtenir la première convention collective. Céline a été étonnée du résultat du vote de grève, qu'elle appréhendait: 87% en faveur! *«On a fait une*

belle grève, malgré le froid et l'isolement dans le fond du parc industriel. On n'avait même pas de local de grève. À tel point que lorsqu'on a obtenu ce qu'on demandait, personne ne voulait rentrer. Ils voulaient continuer encore un peu.»

Faire respecter la convention

L'employeur, lui, n'a pas changé pour autant. Il y a déjà une quarantaine de griefs en suspens et une médiation arbitrale est engagée. Un syndicat, ce n'est pas la fin du monde, c'est juste le commencement. *«Il y a des gens qui étaient contre nous qui sont maintenant impliqués dans la structure syndicale»,* conclut Céline.



Les syndiqué-es d'Aqualeader ont dû faire une grève de deux mois pour obtenir leur première convention collective.

Un succès inespéré

Marc Laforge

\$7,600,000, c'est une somme qui peut paraître modeste. Mais quand on apprend que cette somme a été amassée sur une période de seulement quatre semaines, alors là, c'est toute une réussite.

Même si on parle de Fondation depuis dix ans, le fonds a été bâti de toutes pièces en seulement six mois. Il y a eu la mise sur pied d'une «entreprise réseau» formée de partenaires et d'outils d'intervention sociale et économique de la CSN: Bâtirente, le Groupe de consultation pour le maintien et la création d'emploi, les Conseillers financiers du Saint-Laurent, la Fédération des caisses d'économie et ses caisses à Montréal et à Québec, SSQ-Vie. Et parallèlement à cela, Fondation faisait des petits à l'intérieur de la CSN, enracinant sa structure militante. Les Responsables Fondation — les RF comme on les appelle — dans les fédérations, les régions et les syndicats, se sont retroussés les manches et ont contribué au succès que l'on connaît aujourd'hui.

Ce résultat est très satisfaisant pour Fondation. La première campagne de son histoire aura été plutôt courte. En effet, ce n'est que le 23 janvier que le fonds a obtenu les dernières autorisations nécessaires à son démarrage. «Le résultat de cette campagne dépasse largement nos espérances. Les chiffres confirment que Fondation, comme véhicule d'accumulation d'épargne pour la retraite et outil de création d'emplois, était attendu depuis un certain temps», commente le président-directeur général et ex-trésorier de la CSN, Léopold Beaulieu. «Les fonds de travailleurs sont bien enracinés au

4,805 actionnaires

À la clôture de la campagne 1995, Fondation comptait 4805 actionnaires. 2,252 ont adhéré par la déduction à la source, soit 47%.

La moyenne des souscriptions par montant forfaitaire par actionnaire s'élevait à \$2,610.

Les actionnaires proviennent à 78% du mouvement syndical, majoritairement de la CSN.



Une partie de l'équipe de militants et militantes qui ont travaillé à la campagne d'adhésion de 1995. Félicitations!

L'implantation de la déduction à la source

Le Syndicat des travailleurs de l'aluminium de Baie-Comeau (Reynolds) se classe au premier rang des adhérents par déduction à la source avec 273 souscriptions. Le deuxième rang est occupé par les employé-es et officiers de la CSN avec 186 adhérents. Le Syndicat du transport de Montréal (STCUM) a pris la troisième place avec 107 adhésions. Ceci est une compétition amicale, bien entendu.

Québec, la population est nettement sensible à la nécessité de prendre en main la question de la création d'emplois.»

La DAS et la structure militante

À ce jour, Fondation se dirige vers une somme de \$12,400,000 d'ici un an, en ajoutant les engagements déjà pris par les actionnaires par la déduction à la source. Le fonds s'affaire d'ailleurs à étendre l'implantation de cette formule dans les milieux de travail, une méthode de prélèvement des souscriptions à longueur d'année qui permet aux épargnants de contribuer à leur REÉR, tout en limitant les contraintes financières. Le moment est aussi propice pour agrandir le réseau militant de Fondation, qui en comptait plus de 200 durant la campagne 1995. «Ce sont là deux éléments indispensables au bon développement du fonds. Nous osons croire que les résultats sur quatre semaines seront stimulants pour l'adhésion de nouveaux actionnaires, la croissance de la déduction à la source et le recrutement de nouveaux RF», affirme Léopold Beaulieu.

Au cours des trois prochaines années, Fondation sera surtout en période d'accumulation d'épargnes. Par la suite, le fonds se consacrera pleinement à sa mission de créer des emplois.

Du bon et du moins bon

Thérèse Jean

Qui aurait cru que la morosité, qui prenait autant de place que la soixantaine de participants à la Conférence sur le devenir social et économique du Québec, aurait pris la poudre d'escampette au premier coup de vent venu?

Tous semblaient condamnés à l'avance à faire le grand ménage des finances publiques, au pis aller sur deux ans par l'équilibre des comptes courants, au mieux sur trois, en ajoutant une loi anti-déficit et en atténuant l'élan référendaire pour rassurer les milieux financiers et d'affaires. Au terme de la Conférence, ces avenues avaient été écartées. L'urgence de créer un environnement propice au développement économique et social faisait consensus. Comment? En s'attaquant, entre autres, à l'équilibre des finances publiques et à la dette. Puis en mettant en route de grands chantiers sur l'emploi.

Dans le bilan qu'ils en dressent, le président et le secrétaire général de la CSN, Gérald Larose et Pierre Paquette, croient que «cette conférence a peut-être déclenché un début de responsabilisation collective qui nous démarquera sensible-

ment du désengagement observé ailleurs, par exemple en Ontario et en Nouvelle-Zélande.»

La CSN revient passablement satisfaite de cette conférence, qu'elle avait par ailleurs souhaitée. «Il y a eu du bon et du moins bon», de dire Gérald Larose. Les consensus permettront d'éviter le saccage des grands dispositifs sociaux, de revoir les revenus de l'État, de libérer la population d'un endettement qui pèse lourd et de mettre en place des conditions pour gagner la bataille de l'emploi. Mais la CSN est déçue de ce que la Conférence n'ait pas réussi à créer un momentum pour lever immédiatement une grande corvée-emploi. «S'il est vrai que nous avons de graves difficultés, alors pourquoi ne se donnerait-on pas un mot d'or-

dre pour que d'ici les deux prochaines années, les 171,327 entreprises rentables du Québec ne fassent aucune mise à pied et procèdent chacune à l'embauche d'une personne?»

De l'espoir?

«Cette conférence a peut-être réussi à chasser la morosité», croit Gérald Larose. Il y a cet engagement du premier ministre de ne pas rouvrir les conventions collectives dans les secteurs public et parapublic. Puis, l'élimination du déficit en quatre ans, ainsi que la mise en place éventuelle d'une fiducie pour rembourser la dette, assurent que l'assainissement des finances publiques pourra se faire de façon civilisée, en solidarité avec les générations futures, et sans dépecer nos outils collectifs. La commission sur la

fiscalité permettra de revoir les revenus et d'élaborer un mécanisme de régulation des finances publiques sur les cycles économiques, ce qu'une loi anti-déficit ne fait pas. La CSN veillera à ce que les deux ne soient pas confondus.

Les tables sur l'emploi et l'économie identifieront des pistes, notamment par l'aménagement du temps de travail, pour créer plus d'emplois, tout comme l'étude d'un projet pour un TGV, et serviront à structurer l'emploi dans des secteurs clés pour le développement du Québec, notamment pour la région de Montréal, et à innover au plan de l'économie sociale.

Au travail

La CSN souscrit à la démarche menant au sommet autumnal. Elle sera de tous les débats: réformes de la fiscalité, de l'aide sociale et la sécurité du revenu, de l'équité salariale et des États généraux sur l'éducation. Avant la tenue de ce sommet, avec l'accord des organisations syndicales et des groupes populaires et communautaires, la CSN contribuera à organiser un autre Forum de la solidarité sociale pour faire le point sur des préoccupations communes à l'ensemble des partenaires.



Gérald Larose: «S'il est vrai que nous avons de graves difficultés, alors pourquoi ne se donnerait-on pas un mot d'ordre pour que d'ici les deux prochaines années, les 171,327 entreprises rentables du Québec ne fassent aucune mise à pied et procèdent chacune à l'embauche d'une personne?»

Au pays de la rivière des Outaouais

Un beau coin de pays, l'Outaouais. Une région où il se passe aussi plusieurs choses sur le plan syndical. 6,500

membres, répartis dans 83 syndicats, composent le conseil central CSN de la région. À la faveur d'une rencontre d'information sur la retraite, organisée par la FAS à l'intention des employé-es du CLSC et du Centre d'accueil de la Petite nation, à Saint-André-Avellin, Nouvelles CSN a écouté les propos et les préoccupations de quelques-uns d'entre eux.

Louis-Serge Houle

Saint-André-Avellin

La retraite plutôt que de subir les effets des compressions

On dit de la retraite qu'il faut la préparer de longue date. Mais on y pense certainement davantage quand on travaille dans le réseau de la santé et qu'on doit faire face quotidiennement aux effets des compressions budgétaires qui s'abattent sur lui. C'est ainsi que les demandes affluent de plus en plus, à la Fédération des affaires sociales, pour se faire expliquer le nouveau régime de retraite convenu à la récente négociation du secteur public.

Les travailleuses et les travailleurs de la santé sont inquiets. Il faut dire que depuis les décrets de 1982, les conditions de travail des employés de ce secteur se sont considérablement détériorées. La charge de travail a augmenté, et avec elle le nombre d'accidents de travail et de maladies professionnelles. Alors, la retraite est perçue par plusieurs comme un moyen de s'en sortir.

Dans le petit village de Saint-André-Avellin, la fusion du CLSC La Petite nation avec le centre d'accueil du même nom soulève plusieurs interro-

gations. La fusion pourrait avoir peu d'impact sur le niveau d'emplois, mais en est-on bien sûr? Les travailleurs du CLSC pourraient se retrouver au centre d'accueil. Mais les tâches n'y sont pas les mêmes: aller travailler comme infirmière auprès des personnes âgées, alors qu'on a fait le choix de promouvoir la prévention auprès des élèves du primaire, ce n'est pas évident.

Même l'aumônier est intéressé

Au centre d'accueil, la rencontre d'information sur la retraite a donc attiré une ving-



Au Centre d'accueil La Petite nation, le quart des 80 employées sont admissibles à la retraite.

taine d'employées, soit toutes les personnes admissibles à la retraite, sauf une. Même l'aumônier de ce centre d'hébergement pour personnes âgées — un de la douzaine d'aumôniers encore syndiqués dans le réseau — y participait. C'est Pierre Lachance, un conseiller syndical de la FAS, qui animait la rencontre.

Le calcul de la rente est simple: on prend le salaire moyen des cinq meilleures années multiplié par 2%. Le total est

multiplié par le nombre d'années pendant lesquelles l'employé a cotisé au régime. Par exemple: un préposé aux bénéficiaires qui, au maximum de l'échelle, gagne \$25,880, recevra une rente de \$11,904 par année au moment de sa retraite, qu'il pourra prendre à 58 ans.

Oups! Le chiffre fait apparaître la déception sur plusieurs visages, c'est une rente qui est inférieure de moitié au salaire annuel.



Après la rencontre, Pierre Lachance, conseiller syndical de la FAS, donne des explications supplémentaires aux employées intéressées à prendre leur retraite.

Pierre Lachance explique pourtant que «le régime de retraite dans le secteur de la santé et des services sociaux est un bon régime. Le problème, c'est qu'il est trop jeune encore. Un bon régime devrait fournir 70% du revenu annuel à 55 ans. Or le RREGOP (Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes paragonnementaux) a été obtenu en 1973 par les employés de la santé. Ce n'est que dans 12 ans qu'il devrait donner son plein rendement.»

La structure de l'emploi pose également un certain nombre de problèmes. Il faut savoir que dans le secteur de la santé, plus de la moitié du personnel ne travaille qu'à temps partiel ou sur appel. Pour plusieurs d'entre eux, il faut donc travailler presque deux ans pour cotiser l'équivalent d'une année au régime.

Au CLSC, le personnel est plus jeune. Les participantes à la rencontre étaient davantage intéressées à la retraite progressive. La majorité de ces femmes préparent leur retraite, qu'elle ne prendront que dans quelques années. Elles ont entre autres appris qu'il était possible de racheter des années pour leur permettre de quitter leur emploi plus tôt.

Un moteur important pour l'économie locale

On oublie souvent que le secteur de la santé constitue un important moteur de l'économie locale. Lorsque le plus gros employeur de la communauté est l'hôpital, les compressions et les pertes d'emplois prennent des allures de drame.

Village de 3,500 habitants connu surtout pour son artisanat, Saint-André-Avellin en est une bonne illustration.

«Ici, les emplois du centre d'accueil et du CLSC sont majeurs pour l'économie», déclare Suzanne Deschatelets, trésorière du Syndicat des employés du Centre d'accueil La Petite nation. En plus de desservir la population, ces deux établissements fournissent environ 160 emplois. C'est important!»

Cols bleus et cols blancs de Hull

La sous-traitance dans la mire

Dans les municipalités, la sous-traitance, c'est la bête noire des employés-es. Combien d'emplois échappe-t-on au profit de petits entrepreneurs qui voient dans ces sous-contrats, qu'ils obtiennent souvent par patronage, une source de profits intarissable?

«Nous sommes partis de très loin, lancent André Lajoie et Michel Thibault, respectivement secrétaire du Syndicat des employés municipaux et trésorier de l'Association des employés de Hull, deux syndicats qui regroupent 535 membres au total. Depuis l'application de la loi 102, qui prélevait 1% de la masse salariale, les relations de travail ne pouvaient être plus tendues.»

La mobilisation contre la loi 102, dans l'Outaouais, a été exemplaire. À l'été 1993, elle a attiré 2,000 personnes à une manifestation. «La photo d'un policier portant fièrement une pancarte de la CSN a paru à la une du journal. C'est historique!», se remémore André Lajoie.

Ce n'est pas le patronage qui était en cause, à Hull, mais la sous-traitance et l'attitude méprisante de la Ville à l'endroit des demandes syndicales.

Moins cher que la sous-traitance

«Jusqu'à tout récemment, la ville était plus fermée que jamais à nos revendications, explique André Lajoie. Nous avons voulu leur démontrer que même si nous récupérons des contrats de sous-traitance, ça pouvait être profitable aussi à la Ville.»

L'un des problèmes résidait dans le temps supplémentaire que réclamaient certaines tâches. La pose de banderoles pour annoncer certaines activités de la Ville, par exemple, ne pouvait être effectuée que le soir parce que les équipements n'étaient pas disponibles le jour. Des discussions avec les

membres, en assemblée générale, ont permis de trouver une solution: un quart de travail de soir, sur une base temporaire, a été créé.

On ne s'est pas arrêté là. Le syndicat a rencontré des travailleurs pour leur demander leur avis et d'autres sous-contrats ont été rapatriés. «Même si nous avons des conditions de travail supérieures aux sous-traitants, ça coûte moins cher à la Ville, affirme André Lajoie. Nous leur avons démontré que nous pouvons très bien faire notre travail sans la surveillance des contremaîtres.

«Et puis, ça paraît mieux aux yeux de la population, qui ne voit plus d'hommes à ne rien faire (les contremaîtres) qui regardent travailler les autres...», ajoute Michel Thibault.

Dehors les agences de placement

Du côté des cols blancs, des efforts dans le même sens ont été faits. Jusqu'à récemment, la Ville faisait appel à une agence de placement pour remplacer les employés de bureau en congé. «Maintenant, nous avons des employées temporaires syndiquées qui font ce travail, explique Michel Thibault. C'est beaucoup plus productif, parce ces personnes se sentent plus concernées par leur travail et s'y investissent davantage.»

Ces deux syndicats se sont engagés dans un processus de «négociation raisonnée». Les problèmes sont mis sur la table et on tente de trouver des solutions. «C'est une autre façon de négocier, mais nous recherchons toujours des moyens pour améliorer nos conditions de travail et protéger nos emplois», concluent-ils.

Michel Thibault et André Lajoie devant les nouveaux locaux du Conseil central de l'Outaouais, sur la rue Eddy.



«La CSN, c'est le refus du conformisme» — Guy Bouthillier

Michel Rioux

Diplômé en droit de McGill, professeur de sciences politiques à l'Université de Montréal, porte-parole du Mouvement Québec Français, qui regroupe les organisations syndicales et nationales, les artistes et les écrivains, Guy Bouthillier a pu suivre de près la CSN dans son action au sein de la société québécoise. Ce qui le frappe le plus dans ce mouvement, c'est sa diversité, qui s'exprime de multiples manières. «S'il est une chose qui ressort, pour quelqu'un qui observe ce mouvement de l'extérieur, c'est qu'il n'a rien d'un monolithe», fait-il remarquer.

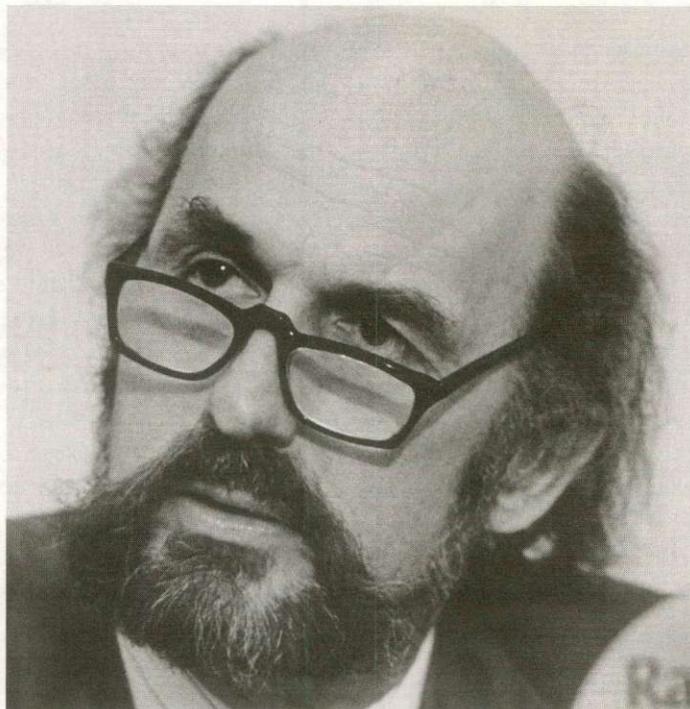
Quand il avance que le refus du conformisme constitue une caractéristique importante de ce mouvement syndical québécois, Guy Bouthillier en veut pour preuve l'invitation faite au représentant en France de l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP), M. Ibrahim Soussé, comme invité d'honneur à l'ouverture de son congrès en 1990.

«J'ai assisté à cet événement et je me suis dit que vraiment, cette organisation ne faisait pas dans le "politically correct". Il fallait un courage certain pour agir de la sorte à cette époque», souligne-t-il. Il ajoute aussi que, pour lui, le fait d'adopter au cours de ce même congrès une position faisant de la CSN une centrale prônant l'indépendance du Québec était aussi un signe que cette centrale ne craignait pas de nommer les choses par leur nom.

Le 24 juin 1966

Mais pour Guy Bouthillier, cela ne doit pas étonner.

Lui qui a fait du combat pour la langue française son combat quotidien se souvient du souhait exprimé par le président Marcel Pepin, à l'occasion de la Fête nationale des Québécois, le 24 juin 1966, afin que les travailleuses et travailleurs francophones puissent un jour travailler dans leur langue. «Ce fut un tournant majeur. À partir de ce moment, la défense et la promotion de la langue a quitté les milieux de



Guy Bouthillier

l'enseignement et des mouvements nationalistes pour opérer une jonction avec le social.»

Il aime aussi rappeler ce fameux rapport Fantus, commandé en 1972 par le gouvernement Bourassa, dont l'une des conclusions était que les deux principaux obstacles aux investissements américains au Québec étaient... la langue française et la présence d'une centrale syndicale comme la CSN. Dans un éclat de rire, il avoue que cela nous rend encore plus sympathiques...

Plus largement, il affirme que la présence de la CSN, affichant sur la carte syndicale de l'Amérique du Nord «une différence affirmée et pratiquée», demeure un exemple à suivre

pour le Québec tout entier.

De même, la publication en 1971 du document «Ne comptons que sur nos propres moyens» et les positions de la CSN sur le projet de libre-échange vont-elles dans le sens d'une recherche de fond du côté d'une prise de distance à l'égard de l'impérialisme américain.

Portes ouvertes

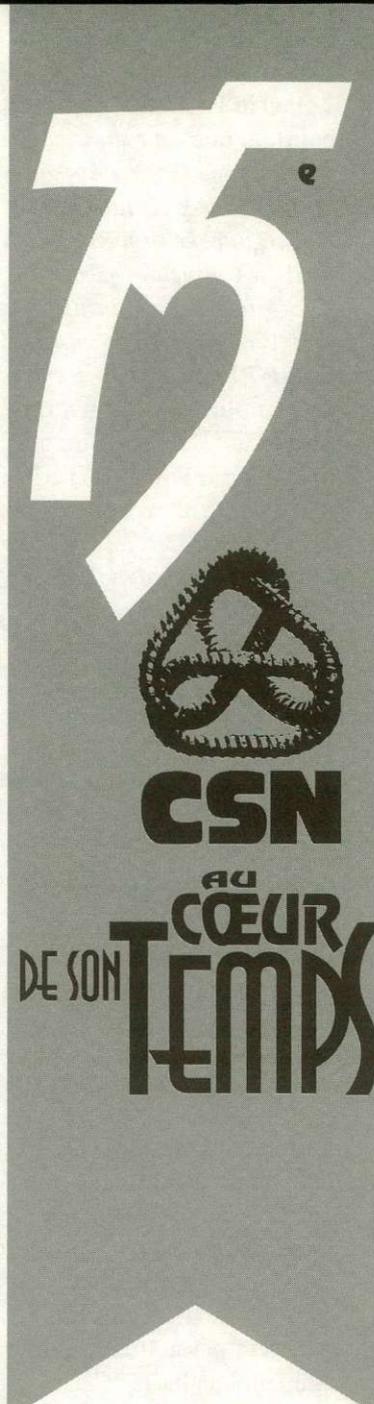
Guy Bouthillier se souvient aussi de la CSN comme d'une organisation dont les portes sont ouvertes aux démocrates. Il rappelle la fameuse manifestation contre le règlement anti-manifestation du maire Jean Drapeau, en 1969. «C'est à la CSN que se sont retrouvés les démocrates, au soir de cette

manifestation. Comme lors des Événements d'octobre, en 1970. On sent vraiment que l'engagement de la CSN va plus loin que la défense des griefs», souligne-t-il.

La diversité

Amant de la langue et sachant en apprécier les nuances, Guy Bouthillier ne manque pas de souligner toute la palette d'expression qu'on retrouve dans la CSN.

«Voyez par exemple Michel Chartrand et son radicalisme. Voyez Pierre Vadeboncoeur et sa finesse. Voyez Gérard Larose et son incroyable capacité de synthèse. Je n'appartiens pas à la culture syndicale, mais je dois dire que quand je vous fréquente, je ne me sens pas du tout en pays étranger.»



Chantal Gamache, chargée de cours
à l'Université de Montréal

Grand-maman s'en-va-t-en-grève

Henri Jalbert

Dans une «shop ordinaire», une grève d'avertissement, ça dure une heure, deux heures. Chez les chargés-es de cours universitaires, cela n'aurait aucun sens. Ce sont des travailleuses et des travailleurs mobiles. Ils enseignent à des heures différentes (jour, soir, fin de semaine), dans des édifices éloignés les uns des autres et souvent dans des pavillons hors campus. Quand les chargés-es de cours de l'Université de Montréal ont fait leur grève d'avertissement, ça a donc duré une semaine, du 18 au 22 mars.

«Mes filles ont été surprises de me voir faire la grève. Elles pensaient que c'est seulement quand on est jeune qu'on a de la difficulté à se trouver un emploi et qu'il faut se battre pour être reconnue dans ton milieu de travail.

«Pourtant, c'est loin d'être vrai. La précarité de l'emploi peut aussi bien toucher une grand-mère comme moi que les jeunes. Même à cinquante ans, les patrons peuvent en tout temps te donner la claque.»

On parle souvent de ces hauts diplômés qui ont de la difficulté à obtenir un emploi permanent. Ils se triment d'emploi précaire en emploi précaire avec le risque continu de recommencer ailleurs.

UdeM, UQAM, UDA...

Détentriche d'une maîtrise en études littéraires, elle rédige sa thèse de doctorat en littérature comparée. Elle est chargée de cours à l'Université de Montréal et à l'UQAM... Après avoir été comédienne dans différents téléromans et membre en règle de l'Union des artistes.

La précarité, elle connaît. «À force de se trimballer d'une place à l'autre pour gagner sa vie, on finit par ne plus avoir de lieu d'appartenance. Ça disqualifie le monde et ça devient de plus en plus difficile de s'impliquer.»

Quand la coupe déborde

Mais il arrive que la coupe déborde, même dans un lieu de «haut savoir» comme l'Université de Montréal, cet endroit reconnu pour la qualité de son



Chantal Gamache avec ses filles Julie et Emma, et ses petits-fils Olivier et Mathys.

enseignement en relations industrielles, mais où la haute direction se comporte comme les pires des petits boss de l'industrie privée.

C'est une véritable vendetta que la direction entretient encore aujourd'hui envers ses chargés-es de cours, depuis la guerre juridique qu'elle leur a livrée entre 1978 et 1985, jusqu'en Cour suprême, pour les empêcher d'obtenir leur certificat d'accréditation.

Malgré neuf mois de négociation, aucune clause n'est encore paraphée. La direction se comporte comme si elle voulait revenir à la situation qui existait avant qu'il y ait un syndicat. Elle vise des coupures de 25% dans l'offre de charges de cours, au mépris de la charge de travail, du taux d'abandon des études et de la qualité de l'enseignement.

Elle veut réduire à deux par année le nombre de charges de

cours (4 600\$ pour une charge), alors qu'une partie importante des chargés-es de cours, surtout les femmes et les jeunes, font, dans l'enseignement universitaire, une carrière dans une précarité croissante. Plus encore, elle veut réouvrir la porte à l'arbitraire en choisissant qui elle veut et en éliminant qui lui déplaît.

Une véritable intégration

«Au départ, ce que les chargés-es de cours revendiquent, c'est une reconnaissance de leur contribution à la vie pédagogique. Bien que nous donnions 50% des charges d'enseignement au premier cycle universitaire, nous n'avons, à toutes fins utiles, qu'un statut d'observateur aux assemblées départementales.

«Nous avons à coeur la réussite des étudiantes et des étudiants. Pourtant, malgré le nombre de charges d'enseigne-

ment que nous donnons, très peu d'entre nous ont accès à un bureau pour les recevoir, les encadrer, les soutenir dans leur projet pédagogique.»

Pour Chantal Gamache, comme pour des milliers de chargés-es de cours universitaires au Québec — très majoritairement syndiqués-es à la Fédération des enseignantes et des enseignants du Québec et à la CSN — l'année 1996 est cruciale.

«Nous avons fait une grève d'avertissement d'une semaine, qui a été suivie par plus de 95% des chargés-es de cours. Nous avons donné la moitié de nos charges d'enseignement afin de ne pas pénaliser les étudiantes et les étudiants, car notre objectif était d'amener l'employeur à négocier de bonne foi. Cet objectif demeure. Il n'est pas question de s'asseoir et d'attendre.»

À suivre cet automne.

LES CRÉDITS BUDGÉTAIRES

LE GOUVERNEMENT MILITE CONTRE DE SES INTÉRÊTS

«S'il existe un consensus entre les principaux partenaires sociaux et économiques du Québec et le gouvernement pour éliminer le déficit, cela ne signifie pas qu'il en existe un dans les compressions annoncées.»

C'est ce qu'a déclaré le président de la CSN, Gérald Larose, en prenant connaissance des crédits déposés le 27

mars par le président du Conseil du Trésor, Jacques Léonard.

La gestion difficile des finances publiques ne doit faire perdre de vue à personne que les questions de l'emploi et des finances publiques vont de pair, insiste la centrale. Aussi, il faut déplorer que le gouvernement choisisse de procéder à une diminution de son déficit budgétaire par des compressions de dépenses dans les programmes sans regarder comment il pourrait compter dès cette année sur de nouveaux revenus.

«En effectuant ces choix, le gouvernement milite à l'encontre de ses intérêts puisque, à n'en pas douter, ils auront des impacts très négatifs sur la croissance économique et sur le niveau de l'emploi», a souligné Gérald Larose. La CSN remarque toutefois que les compressions du gouver-

nement du côté de la RAMQ, en particulier en ce qui concerne l'enveloppe destinée aux médicaments, marque un pas dans la bonne direction. Toutefois, elle doute que les crédits que le gouvernement entend consacrer pour réaliser le virage ambulatoire soient suffisants. Du côté de l'éducation, la CSN estime plutôt hasardeux que le gouvernement y aille de compressions importantes alors que ce milieu est présentement en processus de remise en question et qu'on y promet une réforme majeure.

Enfin, la CSN souhaite que le secteur privé prenne au bon le message que lui a lancé le premier ministre dans son discours inaugural pour créer de l'emploi, sinon les effets de ces compressions sur l'économie seront encore plus exigeants et plus difficiles pour l'ensemble de la société. T.J.

BAIE-COMEAU

Dix ans

QUE ÇA DURE!

Depuis dix ans que les 66 employé-es du marché Proviso de Baie-Comeau doivent se battre pour empêcher leur employeur, à tout coup en demande, de diminuer leurs conditions de travail, et voilà qu'il remet ça.

En fait, les syndiqués ont été peu surpris de trouver les portes du magasin fermées à double tour, le mardi 19 mars. Ils avaient mis en force certains moyens de pression depuis quelques jours, suite à un vote de grève à 94,7% pris le 5 mars.

L'employeur est du genre à en prendre plus d'une main qu'il n'en offre de l'autre: chiffrées, ses diverses demandes dites «de récupération» sont supérieures à ses offres salariales. Autre objet de litige: il veut augmenter le nombre de ses cadres.

J.-P. P.

LE PRIX RICHARD-ARÈS DÉCERNÉ À PIERRE PAQUETTE



De gauche à droite, Isabelle Le Breton et Robert Laplante, de la Ligue d'Action nationale, Pierre Paquette et Julien Harvey.

Les efforts soutenus du secrétaire général de la CSN, Pierre Paquette, pour sensibiliser le Québec à la question de l'emploi ont été reconnus quand la Ligue d'Action Nationale lui a remis le prix Richard-Arès pour son livre *Un Québec pour l'emploi*, publié à l'automne aux Éditions Saint-Martin.

Le prix lui a été décerné le 26 mars au cours d'une cérémonie qui précédait une conférence du sociologue Guy Rocher. Fernand Dumont, Jean Hamelin et Julien Harvey étaient membres du jury.

En remettant le prix, Julien Harvey a souligné la clarté de l'expression et l'importance de solutions alternatives au politiques néolibérales contenues dans le volume. Pierre Paquette, pour sa part, devait déclarer que «les syndicats sont partie de la solution, non du problème.»

Le 22 mars, Pierre Paquette participait à un débat organisé par la revue *Théologiques*, publiée par la faculté de théologie de l'Université de Montréal, sous le thème *Crise du travail, crise de civilisation*. Il se retrouvait en compagnie du sociologue Manfred Bishoff, de Pierre Goldberger et de Aldina Da Silva. M.R.

«QUE LES EMPLOYEURS RESPECTENT LEUR SIGNATURE!»

«Nous n'accepterons pas que les régies régionales de la santé et des services sociaux procèdent au plus important redéploiement des effectifs jamais vu en le faisant carrément à l'encontre des mécanismes prévus aux conventions collectives convenues à l'automne!», a déclaré, en conférence de presse le 28 mars, le président de la CSN, Gérald Larose. Les régies régionales doivent respecter les ententes relatives au redéploiement des effectifs.»

Depuis le début de cette opération, dit la CSN, les régies régionales et les employeurs n'ont eu de cesse d'agir dans

la pagaille et dans l'irrespect des ententes négociées avec le gouvernement et en vigueur depuis le 25 décembre 1995. «Comment se fait-il qu'ils ne se sentent pas liés par ces ententes alors qu'ils en sont eux-mêmes signataires?», a protesté le président de la CSN.

Les ententes négociées et signées établissent clairement que les établissements auraient dû dénombrier les postes vacants avant de procéder au redéploiement des effectifs, afin de pouvoir offrir ces postes aux personnes détenant la sécurité d'emploi et ce, dans un rayon de cinquante kilomètres. J.R.

HÔTEL MÉRIDIEN ENCORE L'ARTICLE 45!

La présidente de la Fédération du commerce de la CSN, Lise Poulin, a mis au défi le Mouvement Desjardins de faire preuve de solidarité sociale en assurant l'emploi de 372 travailleuses et travailleurs de l'hôtel Méridien, à Montréal. Accompagnée d'une trentaine d'employé-es, rassemblés face à l'hôtel, Lise Poulin a du même souffle donné le coup d'envoi à une campagne visant à restaurer l'esprit de l'article 45 du Code du travail, au coeur même de toute cette histoire.

Place Desjardins Inc. (PDI), propriétaire du Complexe Desjardins, qui abrite l'hôtel, ne veut pas reconduire les conditions actuelles du contrat de gérance du Méridien. La démarche de PDI a amené le Méridien à annoncer, le 26 février, qu'il procédera au licenciement de tout le personnel, au plus tard le 31 décembre 1996.

LAC-SAINT-JEAN

DEUX OUVRIERS MEURENT DANS L'EXPLOSION DE LEUR USINE

Deux ouvriers occupés à des travaux de rénovation à l'usine de congélation de bleuets de Saint-Bruno, au Lac-Saint-Jean, sont morts le 25 mars à la suite d'une explosion qui a détruit de fond en comble les installations, de même que les bureaux de la coopérative Nutrinor, situés au-dessus du lieu où s'est produite l'explosion fatale.

Une enquête a été ouverte pour déterminer les causes de l'accident, qui a provoqué la mort de Julien Gilbert et Alain Lesnard.

Jean-Paul Lapointe, conseiller syndical à la



La présidente de la Fédération du commerce, Lise Poulin, en compagnie de syndiqués du Méridien, a expliqué la situation aux journalistes devant l'hôtel.

Accrédité auprès du gestionnaire (Le Méridien), le syndicat n'a aucune garantie que ses membres conserveront leur emploi à cause des carences de l'article 45 du Code du travail. Et dans l'éventualité où PDI et le Méridien ne s'entendraient pas sur le renouvellement du contrat de gérance, dans le cas, donc, où il y aurait un changement de bannière ou de gestionnaire de l'hôtel, le grand patron de PDI, M. Gaétan Couture, n'a pas assuré les salari-

es qu'ils conserveraient leur emploi.

Rappelons que depuis une décision de la Cour suprême du Canada, rendue en décembre 1988, dans le dossier de l'entretien ménager des écoles de la Commission scolaire régionale de l'Outaouais (CSRO), l'article 45 ne joue plus pleinement son rôle. Des centaines d'employé-es se sont retrouvés devant rien, à la suite d'un changement administratif ou corporatif.

M.C.



Jean-Paul Lapointe

Fédération du commerce, rappelle que cet accident fait suite à un incendie qui avait détruit l'entrepôt frigorifique en 1994. «On espérait que les travaux seraient terminés à temps pour le mois d'août, saison du bleuët. Cet accident remet tout en question», a-t-il confié à Nou-

velles CSN. Robert Mercier, du Service fédéral de santé-sécurité-environnement, a communiqué avec le président du syndicat, François Lavoie, pour évaluer la possibilité qu'une enquête syndicale soit effectuée sur les causes de l'accident. M.R.



**OXFAM-Québec
change le
monde,
pour vrai.
1-800-OXFAM 94**

CJLM JOLIETTE EST DE RETOUR EN ONDES



La population de Lanaudière peut à nouveau capter le FM 103,5, muet depuis quatre mois et demi. À l'instar de ses 15 camarades de travail, l'animatrice Chantal Savarya était heureuse de reprendre le boulot et de faire face à un nouveau défi.

Muette durant quatre mois et demi, la radio de Lanaudière, le FM 103,5 a fait entendre à nouveau sa voix le lundi, 25 mars, à 9 heures du matin. Les 15 employé-es affectés à l'administration, à l'animation, à l'information, à la production et à la vente ont repris leur travail avec un défi de taille: faire revivre une station de radio dont ils sont maintenant les propriétaires par le biais d'une coopérative.

UN PEU D'HISTOIRE

Une fois passée l'onde de choc provoquée, le 10 novembre dernier, par le *black-out* total de CJLM FM (réseau de Jean-Pierre Coallier), qui venait de déclarer faillite, les employé-es ont mis sur pied un Comité de relance, encouragés et soutenus par le Conseil central de Lanaudière de la CSN et la Fédération nationale des communications. Avec l'appui financier de la Société québécoise de développement de la main-d'oeuvre (SQDM), du ministère du Développement des ressources humaines du Canada (DRHC), et de nombreux organismes régionaux, le comité a fait appel aux services d'Yvan Duceppe, du Groupe de consultation pour le maintien et la création d'emploi du Québec. Résultats: le comité a proposé un montage financier de \$525,000 pour remettre sur pied la station. Une étude de marché a de plus démontré qu'il y a de la place pour une station de radio régionale de l'ampleur du 103,5 FM. Il faut savoir que depuis deux ans, le nombre d'auditeurs est passé de 19,000 à 38,000. De quoi encourager les troupes.

SYNDIQUÉS ET PROPRIÉTAIRES

À celles et ceux qui penseraient que l'on peut difficilement concilier le fait d'être à la fois propriétaire et syndiqué, le président du syndicat, Yvon Fréchette, déclare: «Nous sommes les propriétaires. Mais nous ne sommes pas tous des patrons. Il ne faut pas oublier que s'il arrive une injustice, l'employé-e sera représenté par le syndicat.»

M.C.



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE



Photo José Lambert

LE PRIX MÉRITE AU SYNDICAT DE CELANESE

Le Syndicat des employés cols bleus de Celanese Canada de Drummondville (FC-CSN) a reçu le premier prix dans la catégorie Syndicats et associations de travailleuses et travailleurs, lors de la remise annuelle des prix Mérites du français, le 18 mars. C'est l'Office de la langue française qui remet ces prix qui couvrent, entre autres, les domaines de l'éducation, du travail, du journalisme étudiant, des médias et de la culture. C'est le parolier Luc Plamondon qui s'est vu décerner le principal Mérite du français. Le projet conjoint syndicat/entreprise, à Celanese, consistait en des cours de perfectionnement en français adaptés aux travailleurs de l'usine. Yannick Joyal, l'âme dirigeante du projet, et Mario Paquette, responsable de la gestion de la qualité, ont reçu le prix des mains de Michel Rioux, du Service de l'information de la CSN, qui remplaçait le président Gérald Larose, retenu à Québec par les travaux de la Conférence socio-économique. M.R.

GARDERIES: LA GRATUITÉ? UNE ILLUSION!

La CSN a tenu, le 12 mars, une journée de réflexion sur la petite enfance à laquelle étaient conviés des syndicats des trois fédérations concernées: FAS, FEESP et FNEEQ. Les participants se sont longuement penchés sur la

question de la scolarisation des très jeunes enfants. À cette occasion, les résultats préliminaires d'une recherche effectuée par Judith Carroll, économiste à la CSN, sur les effets économiques de l'intégration des enfants de 4

et 5 ans au réseau scolaire ont révélé qu'il en coûterait plus de \$231 millions pour intégrer les enfants de cinq ans selon le ratio 1/15 de l'Office des services de garde à l'enfance, et au moins \$350 millions pour ceux de quatre ans, si on respecte le ratio de 1/8. Ces sommes représentent ce que coûterait l'ajout de 50 000 places en garderies, soit l'équivalent de la capacité actuelle des garderies!

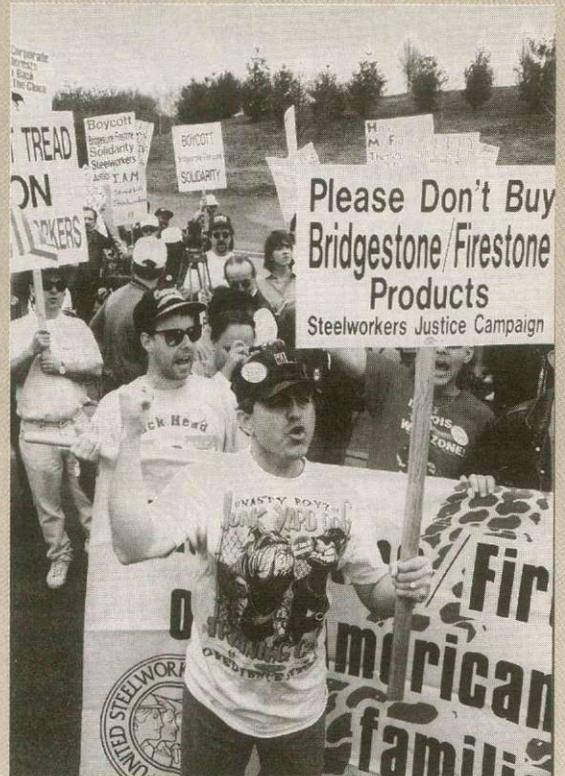
Judith Carroll a aussi parlé des conséquences pour les garderies d'une scolarisation précoce. Les garderies ayant besoin d'une masse critique pour assurer leur viabilité, plusieurs d'entre elles, particulièrement en région, n'auraient plus le nombre d'enfants nécessaire et l'accès à une garderie pour les enfants de trois ans et moins serait mis en péril, à moins qu'elles n'augmentent leurs coûts. L.L.

CONFÉRENCE MONDIALE DES SYNDICATS DE BRIDGESTONE/FIRESTONE

C'est par des applaudissements nourris que les participants à la première Conférence syndicale mondiale sur le groupe Bridgestone/Firestone ont accueilli l'intervention de Jean-Marie Bourret, président du Syndicat des travailleurs de Bridgestone/Firestone (CSN), sur la grève de six mois menée par ces syndiqué-es de Joliette.

Si le règlement de cette grève, survenu le 23 février, n'a pas solutionné le fond du problème, la convention et l'entente de retour signées apparaissent cependant comme une victoire importante, comparée au sort des grévistes des quatre usines américaines que Bridgestone/Firestone a refusé de réembaucher après les avoir remplacés par 2,300 scabs.

Les représentants des syndicats de Bridgestone/Firestone de 15 pays se sont donc réunis pendant deux jours à Nashville (Tennessee), où se trouve le bureau-chef nord-américain de Bridgestone/Firestone, pour partager leurs analyses et leurs expériences sur cette entreprise multinationale de propriété japonaise. La



Manifestation des grévistes américains de Bridgestone/Firestone, l'été dernier.

Conférence était organisée conjointement par le Syndicat des métallos des États-Unis et la Fédération internationale des syndicats de la chimie, de l'énergie et des mines (ICEM), à laquelle s'affiliera bientôt la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt de la CSN.

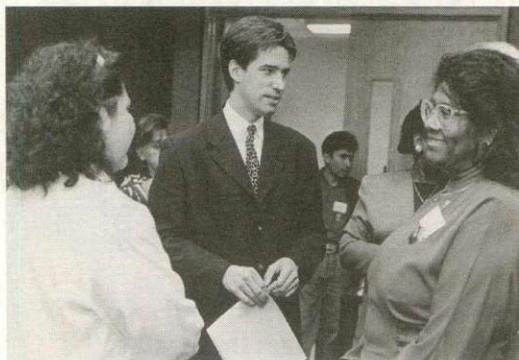
Les deux jours de rencontres ont permis de connaître les multiples facettes de cette multinationale, qui a la réputation

d'être un employeur relativement civilisé dans ses usines du Japon. Cependant, aux États-Unis, c'est l'une des plus anti-syndicales, tous secteurs confondus.

Selon l'analyse des syndicalistes présents à Nashville, c'est la relative faiblesse des lois protégeant les travailleurs américains qui a permis à Bridgestone/Firestone de faire fi de la justice la plus élémentaire en refusant de reprendre plusieurs centaines d'employés après la fin de la grève, en mai 1995.

La direction de Bridgestone/Firestone a fait preuve du même genre de mépris envers les travailleurs de l'usine de Joliette, dans les mois et les années qui ont précédé la grève, mais c'est l'existence d'une loi anti-briseurs de grève au Québec, alliée à la ténacité des grévistes, qui leur a permis d'avoir gain de cause sur plusieurs points.

FAITES LIRE nouvelles csn
PROCHAINE PARUTION: 23 AVRIL



COLLOQUE CSN SUR L'IMMIGRATION «Différences culturelles ET APPROCHE SYNDICALE»

C'est le 20 mars que s'est tenu, dans les locaux de la CSN à Montréal, le colloque organisé par le Comité confédéral sur l'immigration: *Différences culturelles et approche syndicale sur les accommodements raisonnables*.

Une soixantaine de militantes et de militants ont participé aux différentes activités. La principale conférence a été livrée par M. Pierre Jetté, de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse, qui n'a pas manqué de souligner sa fierté d'avoir été le premier président du syndicat CSN des employé-es de la commission.

Des ateliers portant sur le français, langue du travail, mythes et réalité sur l'immigration, discrimination et équité, femmes immigrantes et religion ont permis d'approfondir quelques questions. Plusieurs participants ont toutefois déploré, à raison, l'absence de «Québécois de souche» à ce colloque. Le ministre délégué aux relations avec les citoyens, André Boisclair, a rencontré les participants. À sa droite, on voit Rosalia Leon, responsable du comité et à sa gauche, Marie-Thérèse Valnord, du comité organisateur. M.R.

CASINO

ÇA NE VA PAS MIEUX!

Le syndicat CSN du Casino de Montréal a distribué des tracts, le 15 mars, au Pont de la Concorde, pour dénoncer les mandarins de la maison de jeu qui ont pris des décisions entraînant la détérioration des conditions de travail d'une quarantaine de personnes. Des employé-es qui jusque-là travaillaient à temps partiel aux caisses ont été mutés aux machines à sous, subissant du même coup une diminution de salaire variant de \$0,40 à \$0,42 l'heure.

Ces caissiers travaillaient dans les faits 40 heures par semaine. Ils travailleront désormais beaucoup moins d'heures, et en soirée ou de nuit plutôt que de jour. Des caissiers à temps complet ont été, eux, réaffectés à temps partiel. Ces changements aux conditions de travail surviennent à quelque temps de la conclusion d'une première convention collective, soumise au processus d'arbitrage obligatoire depuis septembre dernier. M.C.

POUR QUE LA COTE DU QUÉBEC
NE PASSE PAS DE «AA» À «A»...



ENCORE DEUX POIDS, DEUX MESURES

Un groupe de chauffeurs de limousines et de taxis membres du Syndicat des Limousines Mont-Royal (FEESP-CSN) a demandé à la Cour supérieure du Québec de prononcer un jugement déclaratoire pour faire cesser la pratique discriminatoire du ministère de la Sécurité du revenu qui les oblige à résilier leur permis de travail (*pocket number*) pour avoir droit de toucher des prestations d'aide sociale.

«Est-ce qu'on demande à un avocat, à un médecin, à un professionnel ou à d'autres travailleurs de renoncer à leur permis de pratiquer s'ils demandent de l'aide sociale?», lance l'avocat Rénald Boisvert, qui représente un des plaignants. Ceux-ci invoquent les conditions difficiles, voire dangereuses, de l'exercice de leur métier. Les enquêteurs du ministère reconnaissent d'ailleurs qu'il faut travailler 60 heures par semaine, la nuit, les fins de semaine et dans un climat de violence et de grande concurrence, pour gagner sa

vie dans l'industrie du taxi, à Montréal. Rappelons que les employés de Limousines Mont-Royal sont sans emploi depuis la cessation des activités

de cette compagnie, en 1993, et que leur ex-employeur leur doit plus de \$700,000 en salaires et en vacances.

Luc L.

CINBIOSE: CHERCHER PLUTÔT DU CÔTÉ DES CONDITIONS DE TRAVAIL

C'était, dimanche 17 mars, le dévoilement des résultats d'une recherche effectuée par le Centre pour l'étude des interactions biologiques entre la santé et l'environnement (CINBIOSE) sur les impacts de certaines politiques, normes et pratiques en santé au travail sur la prévention dans les emplois des femmes. Cette recherche, parrainée par les comités de condition féminine de la CSN, de la FTQ et de la CEQ, a révélé que les problèmes de santé des femmes au travail sont attribués à des caractéristiques fictives ou réelles du sexe féminin ou à une situation personnelle plutôt qu'aux conditions de travail. Or, si on attribue un problème au travail, on sera plus apte à rechercher les remèdes dans la transformation du milieu de travail.

Pour la CSN, les résultats démontrent l'urgence d'étendre la syndicalisation dans les secteurs où les femmes sont concentrées, et celle d'étendre à tous les secteurs d'activité économique les mécanismes de prévention contenus dans la Loi sur la santé et la sécurité du travail, mécanismes qui ne s'appliquent présentement qu'à 14% de la main-d'oeuvre.

L.L.

La CSN sur Internet: <http://www.accent.net/csn>

Tarif d'abonnement spécial pour les membres de la CSN: \$25/mois, 75 hres/mois: 514-737-6077

Contre la réforme de l'assurance-chômage

4,000 manifestants à Shawinigan

Thérèse Jean

Plus de 4,000 travailleurs et travailleuses sont venus rendre visite au «p'tit gars de Shawinigan» dans son comté de Saint-Maurice, par ce splendide dimanche 31 mars, mais le Très Honorable n'était pas là: il s'adonnait au golf avec le président des États-Unis...

Les manifestants ont vigoureuusement scandé: «*Cette réforme-là, l'assurance-chômage, elle passera pas*», et aussi lancé quelques oeufs au passage sur l'édifice qui abrite les bureaux de Jean Chrétien.

Cette manifestation était la deuxième à se tenir dans le comté du premier ministre du «*plus beau pays dans le monde*». La première remonte au 23 février: 1,000 personnes étaient venues protester contre la réforme de l'assurance-chômage que veut imposer le gouvernement fédéral. «*Nous vous avons promis, M. Chrétien, de revenir en plus grand nombre si vous ne retiriez pas votre projet de loi. Aujourd'hui, vous avez la démonstration très claire que cette réforme, qu'elle porte le numéro C-111 ou C-12, nous n'en voulons pas*», a dit à la foule Michel Angers, porte-parole de la Coalition régionale et président du Conseil central du Centre du Québec.

À tour de rôle, les organisations syndicales, les étudiants et les femmes sont venus exprimer leur indignation: «*Vous voulez faire des jeunes des citoyens de deuxième classe, a déclaré Pascal de Guise, de la Fédération étudiante du collégial du Québec. Considérés comme de nouveaux arrivants sur le marché du travail, nous devons travailler plus longtemps pour avoir moins de prestations. M. Chrétien, vous feriez bien de réviser votre Charte des droits et libertés, car ce que vous faites là, c'est de la discrimination.*»

Même son de cloche de la part de la Fédération des femmes du Québec, qui a dénoncé l'attaque à l'endroit des tra-

vailleuses et des travailleurs à statut précaire: «*Les femmes constituent 68% de cette main-d'oeuvre, assez la discrimination!*», a lancé Sylvie Tardif.

Prenant au mot le ministre Doug Young qui avait attribué à des «*agitateurs profession-*

nels» l'opposition à la réforme dans les Maritimes et au Québec, le président de la CSN lui a conseillé de bien se tenir «*parce qu'à voir tout ce monde par un beau dimanche ensoleillé, y en a une maudite gang, d'agitateurs professionnels au*



En ce dimanche des rameaux, on en avait assez de porter la croix du chômage. À plusieurs stations, les manifestants ont, par des litanies et des prières, exprimé leur refus de se voir imposer cette réforme.



Le président de la CSN a demandé au fédéral d'arrêter d'éponger le déficit canadien avec la caisse de l'assurance-chômage. La clé du redressement des finances publiques et du développement économique, a-t-il dit, c'est l'emploi. Occupez-vous en et nous cesserons de vous casser les oreilles.

Québec et au Canada.»

Gérald Larose a exhorté le fédéral à respecter le consensus québécois en matière de politique de la main-d'oeuvre. «*Ramenez-nous notre butin, aurait dit Duplessis, nous sommes mieux placés que vous (le fédéral) pour s'occuper de nos affaires.*» Puis, dénonçant le vol de \$5 milliards de la caisse de l'assurance-chômage, le président de la CSN a rappelé que cet argent n'appartient pas au fédéral mais aux travailleurs et travailleuses. «*Occupez-vous d'une chose, l'emploi, on ne vous cassera plus les oreilles!*»



Les régions ont répondu à l'invitation de la Coalition du Centre du Québec. Elles y étaient toutes... ou presque. Certains sont venus d'aussi que du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Charlevoix, l'Estrie, Québec, Montréal, Montérégie...